



300, avenue du Prado
13008 Marseille



Immeuble Anis
51 avenue Simone Veil
ZAC Nice Meridia
06200 Nice

Aéroports de la Côte d'Azur S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à conseil d'administration
Siège social : Tour EQHO - 2 avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital de 5 497 100 euros – R.C.S. Nanterre 775 726 417

Aéroports de la Côte d'Azur S.A.

Société anonyme

RCS : Nice 493 479 489

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société Aéroports de la Côte d'Azur S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroports de la Côte d'Azur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Règles et principes comptables :

Les notes 3.4, 3.5 et 3.17 de l'annexe des comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition, aux immobilisations corporelles et incorporelles et aux impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables :

Votre groupe constitue des provisions pour passifs sociaux, notamment pour indemnités de fin de carrière, selon les modalités et les hypothèses décrites dans les notes 3.16 et 15 de l'annexe des comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le groupe, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction, et à vérifier que l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Marseille, le 5 mars 2025

DocuSigned by:
 Stéphane Marfisi
F73D2D1FAB0E4D5...

Stéphane Marfisi

Associé

KPMG SA

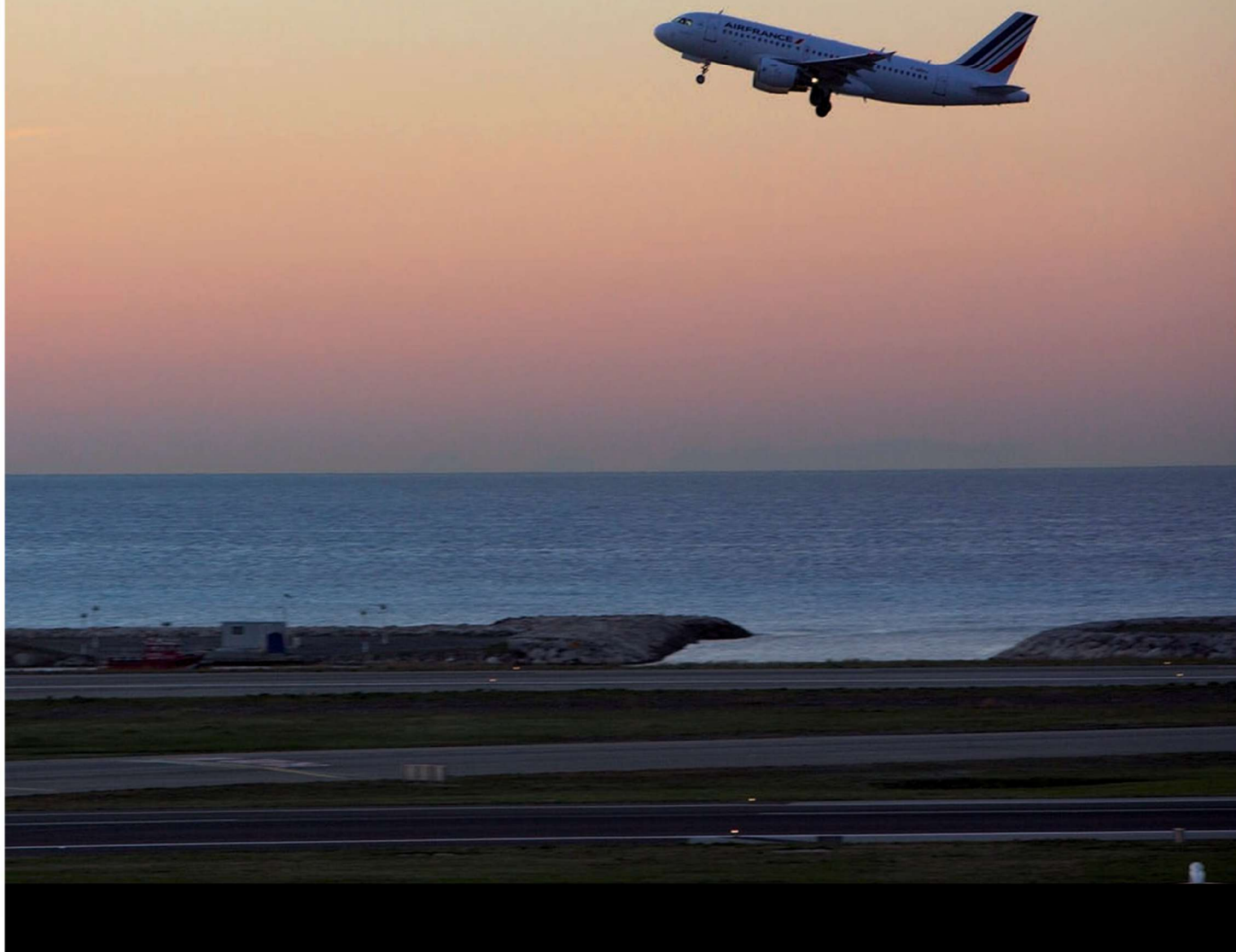
Nice, le 5 mars 2025

DocuSigned by:
 John Evans
2323A12054E24C2...

John Evans

Associé

2024



COMPTES ET ANNEXE GROUPE



AÉROPORTS
DE LA CÔTE D'AZUR

COMPTES CONSOLIDES
GROUPE AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR
Exercice clos le 31 décembre 2024



BILAN	1
COMPTE DE RESULTAT	2
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	3
TABEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE	4
NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5
Note 1. Informations générales	5
Note 2. Base de préparation des états financiers	5
Note 3. Principes et méthodes comptables	6
Note 4. Périmètre de consolidation	11
Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période	12
Note 6. Evénements postérieurs à la clôture	12
Note 7. Immobilisations incorporelles	13
Note 8. Immobilisations corporelles	14
Note 9. Immobilisations financières	14
Note 10. Stocks et en-cours	15
Note 11. Clients et autres créances	15
Note 12. Disponibilités	16
Note 13. Capital	16
Note 14. Autres fonds propres	16
Note 15. Provisions pour risques et charges	17
Note 16. Dettes financières	18
Note 17. Dettes non financières	19
Note 18. Résultat financier	19
Note 19. Résultat exceptionnel	20
Note 20. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation	20
Note 21. Impôts sur le résultat	21
Note 22. Personnel	21
Note 23. Engagements hors bilan	22
Note 24. Informations relatives aux parties liées	22
Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes	23

BILAN

En K€

Actif	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	7	11 081	18 724
<i>Dont écarts d'acquisition</i>		4 267	12 349
Immobilisations corporelles	8	547 893	510 834
Immobilisations financières	9	3 137	3 506
Actif immobilisé		562 111	533 064
Stocks et en-cours	10	1 880	1 777
Clients et comptes rattachés	11	25 846	28 689
Autres créances et comptes de régularisation	11	78 120	88 452
Disponibilités	12	41 706	85 649
Actif circulant		147 552	204 567
Total de l'actif		709 664	737 631

Passif et capitaux propres	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	13	148	148
Primes d'émission		-	-
Réserves consolidées		81 257	86 894
Résultat consolidé		32 819	34 365
Subventions d'investissement		4 250	3 486
Capitaux propres		118 474	124 893
Intérêts minoritaires		-	-
Autres fonds propres	14	163 288	150 100
Provisions	15	6 769	6 504
Emprunts et dettes diverses	16	274 760	297 116
Fournisseurs et comptes rattachés	17	22 789	23 735
Autres dettes et comptes de régularisation	17	123 584	135 284
Dettes		421 133	456 135
Total du passif		709 664	737 631

COMPTE DE RESULTAT

En K€

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires		311 505	301 154
Coût d'achat des marchandises vendues		(9 338)	(9 067)
Coût d'achat des matières premières		(944)	(770)
Autres consommations externes		(114 299)	(117 430)
Charges de personnel	22	(49 811)	(50 968)
Impôts et taxes		(9 513)	(3 992)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	20	(65 255)	(62 164)
Autres charges et produits d'exploitation		(7 162)	(6 678)
Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. des écarts d'acquisition		55 183	50 085
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dot. aux amort. des écarts d'acquisition		55 183	50 085
Résultat financier	18	(3 592)	(3 463)
Résultat courant des sociétés intégrées		51 591	46 622
Résultat exceptionnel	19	(1 257)	620
Impôt sur les résultats	21	(14 498)	(11 988)
Résultat net des sociétés intégrées		35 836	35 254
Résultat des sociétés mises en équivalence		(3 016)	(889)
Résultat net de l'ensemble consolidé		32 819	34 365
Résultat des minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		32 819	34 365
Nombre d'actions avant dilution		148 000	148 000
Résultat net par action (en euros)		221,75	232,19
Résultat net dilué par action (en euros)		221,75	232,19
EBITDA		120 438	112 249

L'EBITDA correspond au « Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. des écarts d'acquisition » retraité des « Dotations nettes aux amortissements et provisions ».

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€

	Nombre d'Actions	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31 décembre 2022	148 000	148	103 140	23 755	3 649	130 692	-	130 692
Distribution de dividendes	-	-	(40 001)	-	-	(40 001)	-	(40 001)
Affectation du résultat	-	-	23 755	(23 755)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	34 365	-	34 365	-	34 365
Autres variations	-	-	-	-	(163)	(163)	-	(163)
Situation au 31 décembre 2023	148 000	148	86 895	34 364	3 486	124 893	-	124 893
Distribution de dividendes	-	-	(40 001)	-	-	(40 001)	-	(40 001)
Affectation du résultat	-	-	34 364	(34 364)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	32 819	-	32 819	-	32 819
Autres variations	-	-	-	-	762	762	-	762
Situation au 31 décembre 2024	148 000	148	81 256	32 819	4 250	118 473	-	118 473

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

En K€

		31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé		32 819	34 364
Elim. du résultat des stés mises en équivalence		3 016	889
Amortissements, provisions et subventions virées au résultat		65 107	60 793
Variation des impôts différés	21	(1 263)	(1 394)
Plus ou moins values de cession d'actif		1 925	635
Marge brute d'autofinancement des entreprises intégrées		101 604	95 287
Variation des stocks	10	(115)	(43)
Variation des clients	11	132	(3 428)
Variation des autres débiteurs	11	8 611	(12 349)
Variation des fournisseurs	17	707	4 200
Variation des autres créiteurs	17	(2 009)	9 227
Incidence de la variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité		7 326	(2 393)
Flux net de trésorerie générés par l'activité		108 930	92 894
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7	(1 426)	(983)
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(89 374)	(82 968)
Acquisition d'immobilisations financières (hors titres consolidés)	9	(725)	(1 523)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	17	(7 666)	11 448
Produits de cession des immobilisations (hors titres consolidés)		53	121
Remboursements des prêts, dépôts et cautionnements	9	3	1 507
Incidence des variations de périmètre		7 295	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(91 840)	(72 398)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(40 002)	(40 002)
Emissions d'emprunts bancaires	16	2 741	22 028
Subventions d'investissement reçues		1 320	363
Remboursements d'emprunts bancaires	16	(25 311)	(24 521)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(61 252)	(42 132)
Variation de la trésorerie		(44 163)	(21 636)
Trésorerie à l'ouverture	12	85 649	107 285
Trésorerie à la clôture	12	41 486	85 649
Variation de trésorerie par les soldes		(44 163)	(21 636)

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. Informations générales

Aéroport Nice Côte d’Azur (« ACA ») est une société anonyme par actions de droit français créée le 28 décembre 2006 dont le siège social est situé 19 rue Costes et Bellonte, BP 3331, 06206 NICE CEDEX 3 (France).

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») ont pour activité principale la gestion d’infrastructures aéroportuaires.

ACA a comme activité la gestion des aéroports de Nice Côte d’Azur et Cannes suite à la conclusion d’un contrat de concession avec l’Etat qui prendra fin le 31 décembre 2044.

La société ACA, tête du groupe ACA est détenue à hauteur de 64% par la société Azurra Aeroporti, 25% par la Chambre de Commerce et d’Industrie de Nice Côte d’Azur, 8% par la Caisse des Dépôts et Consignations, 1% par la Région Alpes Côte d’Azur, 1% par le Département des Alpes Maritimes et 1% par la Métropole Nice Côte d’Azur.

L’actionnariat actuel de la société Azurra Aeroporti s’établit comme suit : Mundys Spa 52.51%, Principauté de Monaco 12.5%, Aeroporti Di Roma 10% et EDF Invest 24.99%.

Depuis l’exercice 2016, le groupe ACA est consolidé dans les comptes du groupe Mundys S.p.A. – Piazza di Silvestro 8, 00187 Rome en normes comptables internationales (IFRS).

Le groupe ACA a décidé de produire volontairement des comptes consolidés en normes françaises au titre de l’exercice 2024.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Directoire en date du 7 février 2025.

Note 2. Base de préparation des états financiers

Le Groupe établit ses comptes consolidés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (règlement ANC 2020-01).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l’exploitation, permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre et indépendance des exercices conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes.

La méthode retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont présentées en milliers d’euros.

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l’ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

Les comptes de la société consolidante et des entités consolidées correspondent à l’année civile 2024.

L’établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction qui affectent le montant des actifs et passifs à la date de clôture du bilan et le montant des produits et charges de l’exercice.

3.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les entreprises sur lesquelles la société mère exerce une influence notable sont comptabilisées par mise en équivalence.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

La quote-part éventuelle du Groupe dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence est comptabilisée au compte de résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ».

3.2. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

3.3. Conversion des éléments en devises

Toutes les entités du Groupe établissent leurs comptes en Euro, qui est également leur monnaie de fonctionnement.

3.4. Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Les écarts d'acquisition peuvent donner lieu à correction dans un délai d'un an suivant la date d'acquisition.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition ont été définis comme ayant une durée d'utilisation non définie. Ils ne sont donc plus amortis.

La valeur nette ainsi déterminée peut donner lieu à dépréciation complémentaire lorsque les valeurs recouvrables deviennent inférieures aux valeurs nettes comptables (voir note 3.6).

3.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunts liés aux investissements sont comptabilisés en charges.

- **Spécificités relatives aux actifs concédés**

Cette catégorie d'actifs concerne les sociétés soumises à un régime de concession.
Elle comprend :

- les immobilisations mises en concession par le concédant :

Les immobilisations incluent les terrains et plates-formes aéroportuaires et diverses constructions existants lors de l'attribution de la concession ou mis en concession par le concédant pendant la durée de la concession.

La mise en concession de ces immobilisations a fait naître un « droit du concédant » (d'un montant équivalent à celui des immobilisations concernées) constaté au passif du bilan.

Ces immobilisations ainsi que le droit du concédant font l'objet chaque année d'une dépréciation sans incidence sur le compte de résultat, calculée linéairement sur tous les biens « amortissables » en fonction de la durée prévue d'utilisation (sans tenir compte de la date de fin de concession). Actuellement tous les biens amortissables mis en concession par le concédant sont totalement amortis.

- les immobilisations mises en concession par le concessionnaire :

Ces immobilisations, hors biens financés par la taxe d'aéroport, reçoivent un traitement comptable différent selon qu'elles sont ou non renouvelables et que leur renouvellement intervient ou non avant la fin de concession. Il est à noter que, conformément au cahier des charges de la concession, elles seront remises gratuitement au concédant à la fin de la concession :

➤ Biens non renouvelables avant la fin de la concession

Il s'agit de biens non renouvelables par nature (terrains par exemple) ou dont la durée d'utilisation dépasse la durée résiduelle de la concession.

Ces biens font l'objet :

- D'un amortissement de caducité par le compte de résultat qui permet au concessionnaire de récupérer le financement apporté. Cet amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée restant à courir de la concession. Cet amortissement est constaté dans le compte de résultat dans le poste dotations nettes aux amortissements et provisions ;
- D'une dépréciation correspondant à un amortissement technique sans incidence sur le compte de résultat mais permettant de déterminer la valeur nette du bien à l'actif du bilan et dont la contrepartie est le droit du concédant.

➤ Biens renouvelables avant la fin de la concession

Il s'agit des biens dont la durée de vie est inférieure à la durée résiduelle de la concession et qui doivent être renouvelés avant la fin de la concession.

Ces biens font l'objet :

- D'un amortissement technique basé sur la durée d'utilisation de ces biens ;
- D'un amortissement de caducité dit « sur le premier bien » avec impact sur le compte de résultat, calculé sur la durée résiduelle de la concession et destiné à anticiper la charge de caducité lors du dernier renouvellement du bien avant la fin de la concession.

Cet amortissement de caducité sur les biens renouvelables ayant une date de mise en service égale ou postérieure au 01/01/2007 s'applique :

- aux constructions, réseaux, ouvrages d'infrastructures ;
- équipements spéciaux, installations complexes ayant une durée supérieure à 10 ans ;

Les biens financés par la taxe d'aéroport font uniquement l'objet d'un amortissement technique sur la durée d'utilisation du bien car ils seront repris à leur valeur nette comptable à la fin de la concession.

- **Durée d'utilisation des actifs du groupe (concedés ou non concedés)**

Nature des biens	Durée
Immo. incorp. : études / logiciels informatiques	1 à 3 ans
Constructions bâtiments	
- Gros œuvre	40 à 50 ans
- Clos couvert	20 à 30 ans
- Second œuvre	10 à 20 ans
- Lot technique	7 à 15 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	
- Fondations	40 à 50 ans
- Couches d'usure, enrobés de surface, balisage	3 à 15 ans
Voiries et Parkings	
- Parkings en silo et enterrés	40 à 50 ans
- Auvents, parkings en surface et VRD	15 à 20 ans
- Agencements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

3.6. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Un test de dépréciation est effectué chaque année sur les écarts d'acquisition. Concernant les autres actifs incorporels et corporels, un test de dépréciation est effectué en présence d'indices de perte de valeur.

Le test consiste à comparer la valeur comptable d'un actif ou groupe d'actifs à sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsqu'elle devient supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs) et la valeur terminale. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le cas échéant, la dépréciation est comptabilisée en charges exceptionnelles.

3.7. Titres de participation non consolidés, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés est inscrite au bilan au coût d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

3.8. Contrats de location-financement

Les contrats significatifs de crédit-bail et de location financement font l'objet d'un retraitement. Les biens financés par de tels contrats sont inscrits à l'actif avec un emprunt correspondant au passif.

Les biens activés faisant l'objet de contrats de location financement sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Le Groupe ne détient pas de contrats qui nécessiteraient un tel retraitement.

3.9. Stocks et en cours

Les stocks de marchandises et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré incluant les frais accessoires d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de la rotation et de l'ancienneté des articles.

3.10. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Le poste « Autres créances » est principalement constitué des créances sociales et fiscales.

3.11. Disponibilités

La société considère comme équivalents de trésorerie, les titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Par conséquent, ces titres sont comptabilisés dans le poste « disponibilités ».

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont inscrites en capitaux propres. Elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'utilisation de l'actif financé.

Lorsque les subventions financent des biens non renouvelables, celles-ci sont portées dans les autres fonds propres (cf. note 3.13). Ces subventions ne sont pas rapportées au résultat par une reprise annuelle mais viennent en diminution de la base amortissable de la caducité sur les biens non renouvelables.

3.13. Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués du droit du concédant (cf. note 14). Ce droit comprend la contrepartie :

- Des biens apportés à titre gratuit par le concédant ;
- Des amortissements de caducité pratiqués sur les biens non renouvelables (cf. note 3.5) ;
- Les provisions d'amortissement de caducité sur les biens renouvelables (cf. note 3.5) ;
- Des subventions finançant des biens non renouvelables (cf. note 3.12).

3.14. Dettes financières

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices. Ils sont amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts souscrits.

3.15. Instruments dérivés

Des instruments de couverture ont été mis en place pour réduire l'incidence des variations de taux d'intérêt. Ces instruments ne sont pas comptabilisés à la clôture.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur de ces instruments dérivés s'élève à 270 K€ (contre 521K€ à fin 2023).

3.16. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

- **Engagements de retraite et autres avantages au personnel**

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel. Ces engagements concernent principalement les indemnités de départ en retraite.

La provision à constituer en découlant est intégrée en dotations aux provisions.

Ces engagements sont calculés selon la méthode actuarielle rétrospective dans laquelle la répartition des droits se fait à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation (méthode 1, b de la recommandation ANC 2013-02).

Les actifs de couverture ont été déduits du montant provisionné, le cas échéant.

Les écarts actuariels sont directement enregistrés en résultat.

- **Autres provisions pour risques et charges**

Le Groupe comptabilise une provision pour litige avec un tiers dès qu'un fait générateur prenant naissance avant la clôture de l'exercice est identifié, notamment en cas d'assignation, dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Lorsqu'un jugement favorable est rendu, les provisions sont maintenues jusqu'à l'expiration du délai d'appel ou du délai de cassation. Elles peuvent le cas échéant être ajustées afin de tenir compte de l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

3.17. Impôts

- **Fiscalité différée**

La rubrique « Impôts sur les résultats » du compte de résultat inclut l'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les écarts d'acquisition constatés dans le cadre de prise de contrôle de filiales ou d'acquisition de sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable."

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux moyen du groupe en France correspond à celui de la société ACA à savoir 25,83%. Ce taux comprend l'impact de la contribution additionnelle de 3.3% dont le Groupe est redevable.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

- **Intégration fiscale**

La société Aéroports de la Côte d'Azur a mis en place à partir de l'exercice 2016 un groupe d'intégration fiscale, prévu par l'article 233 A du code général des impôts, avec ses filiales dont elle détient plus de 95% du capital.

En 2024, le groupe d'intégration fiscale comprend les sociétés ACA, AGST et ACA HOLDING.

3.18. Eléments exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession, charges de restructuration, amortissements exceptionnels, dépréciations d'actifs et abandons de créances.

3.19. Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Le résultat par action après dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en tenant compte du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des bons de souscription.

A la clôture, le groupe n'a pas émis de bons de souscription d'actions.

3.20. Information sectorielle

Le Groupe opère principalement sur deux secteurs opérationnels : la gestion d'infrastructures aéroportuaires et l'assistance en escale dans l'aviation générale. Ce dernier n'étant pas significatif à ce jour, il n'est pas pertinent de présenter une information sectorielle.

Par ailleurs, il n'y a pas de suivi par zone géographique, les clients ainsi que les actifs et passifs sont, pour la quasi-totalité, situés en France.

Note 4. Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2024 est la suivante :

Sociétés	Siège social	SIRET	% d'intérêt		Méthode de Consolidation	
			2 024	2 023	2 024	2 023
Aéroports de la Côte d'Azur (ACA)	Rue Costes et Bellonte BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	49347948900020	Mère	Mère	IG	IG
Aéroport Golfe de Saint-Tropez (AGST)	31 route du Canadel 83310 La Mole France	59718047000010	99,95%	99,95%	IG	IG
SCI La Ratonnaière	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	47903280700030	100%	100%	IG	IG
ACA Holding	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	81030098800013	100%	100%	IG	IG
Sky Valet Spain	C/Alfonso XII, 8 – bajo dcha., 28014 Madrid ESPANA	N/A	40%	100%	MEE	IG
Sky Valet Portugal	Aerodromo Municipal de Cascais, 2785- 632 Sao Domingos de Rans	N/A	N/A	100%	N/A	IG
UrbanV S.p.A	Via Pier Paolo Racchetti n.1 - 00054 FIUMICINO (RM) –Italy	N/A	16,55%	15%	MEE	MEE
Airport One	69 boulevard Malesherbes 75008 Paris	83960659700012	49%	49%	MEE	MEE

IG : Intégration globale

N/A : Non applicable

MEE : Mise en équivalence

La société AGST a été considérée comme étant détenue à 100%.

Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période

Au cours de l'année 2024, l'aéroport de Nice a accueilli 14,8 millions de passagers, représentant une hausse de 4% par rapport à l'année 2023, soit 0,6 millions de passagers supplémentaires.

L'aviation d'affaires de Nice a réalisé une activité en légère hausse par rapport à celle de 2023 avec une augmentation des mouvements avions de +2.5% à Nice soit 39.145 mouvements. Sur Cannes, avec 12 932 mouvements, l'activité observe un léger recul de -0.7% qui reste en phase avec le marché européen.

La hausse d'activité de l'aviation commerciale de Nice par rapport à 2023 a eu pour principales conséquences une augmentation du chiffre d'affaires en cohérence avec celle du trafic et de la hausse des redevances, et une hausse des charges d'exploitation.

En matière d'impôts et taxes, la société remplissant les critères d'assujettissement à la Taxe sur les Infrastructures de Transport Longue Distance (TEITLD), entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2024, elle a constaté dans ses comptes une somme de 5.4M€. Cette taxe n'est pas déductible du résultat fiscal de la société.

Par ailleurs, suite à une décision de la métropole de Nice, la société a constaté une hausse globale de sa taxe foncière de près de 17% soit une augmentation d'environ 0.9M€.

En 2024, la société a réalisé un programme d'investissements de 89,9M€.

Conformément aux échéanciers prévus dans le cadre des avances obtenues de l'Agence France Trésor (AFT) entre les exercices 2020 et 2022 pour un total de 47.4M€, la société a commencé à rembourser ses premières échéances pour un montant de 4.9M€.

Il est à noter que le contexte de hausse des taux d'emprunts n'impacte pas la société ACA sinon de manière très marginale compte-tenu d'une dette à long terme à taux fixe à hauteur de 97%.

Enfin, dans le cadre du conflit Russo-Ukrainien, la société a évalué l'impact de ce conflit sur sa situation financière de l'année 2024 et a conclu qu'il n'y a pas d'impacts significatifs à communiquer.

Le 16 mai 2024, la société ACA HOLDING a cédé 100% des titres de sa filiale SVP et 60% de sa filiale SVS. Comptablement, cette cession a été réalisée sur la base des situations comptables au 30 avril 2024.

Concernant la filiale SVS, compte tenu de l'évolution du pourcentage de détention au cours de l'exercice, cette société a été intégrée globalement jusqu'au 30 avril 2024 et mise en équivalence à compter du 1^{er} mai 2024.

Note 6. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 7. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Ecart d'acquisition	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	5 799	46 865	13 050	65 714
Acquisitions	-	1 426	-	1 426
Diminutions	(5)	(74)	-	(79)
Variation de périmètre	-	(83)	-	(83)
Autres variations	2	2 345	(6 248)	(3 901)
Valeurs brutes à la clôture	5 796	50 479	6 802	63 077
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(5 678)	(40 612)	(701)	(46 990)
Dotations	(12)	(3 307)	(2 014)	(5 333)
Reprises	5	74	-	79
Variation de périmètre	-	68	-	68
Autres variations	-	-	180	180
Dépréciations cumulées à la clôture	(5 685)	(43 778)	(2 535)	(51 996)
Valeurs nettes à l'ouverture	121	6 253	12 349	18 724
Valeurs nettes à la clôture	111	6 701	4 268	11 081

Les frais de développement correspondent à des études générales engagées dans le cadre du développement des infrastructures ou de la mise en valeur des zones de la plateforme.

Les concessions, brevets et droits similaires correspondent principalement à des logiciels, notamment d'exploitation aéroportuaire.

Les écarts d'acquisition correspondent aux acquisitions en 2013, 2015 et 2016 des sociétés suivantes :

Entités	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Filiales intégrées globalement	3 210	401	2 808	12 349
Filiales mises en équivalence	3 592	2 134	1 458	-
TOTAL	6 802	2 535	4 268	12 349

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2016.

Au regard de la performance de l'exercice et des perspectives d'avenir de nos filiales, par mesure de prudence, une dépréciation estimée en fonction des résultats à venir a été constatée.

Note 8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent ainsi :

	Terrains	Constructions	Installations Techniques et outillage industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	82 737	1 067 900	87 687	96 009	40 193	1 374 528
Acquisitions	145	10 288	1 355	74 092	3 493	89 375
Diminutions	(26)	(11 718)	(219)	-	(2 381)	(14 343)
Variation de périmètre	-	-	(590)	(11)	(2 121)	(2 722)
Autres variations	980	32 637	4 803	(41 546)	722	(2 402)
Valeurs brutes à la clôture	83 837	1 099 107	93 038	128 545	39 908	1 444 435
Dépréciations cumulées à l'ouverture	-	(769 066)	(63 044)	-	(31 583)	(863 695)
Dotations	-	(41 920)	(4 119)	0	(2 631)	(48 670)
Reprises	-	12 188	207	-	1 155	13 549
Variation de périmètre	-	-	262	-	2 011	2 273
Autres variations	-	0	1	-	0	1
Dépréciations cumulées à la clôture	-	(798 798)	(66 693)	0	(31 049)	(896 541)
Valeurs nettes à l'ouverture	82 737	298 834	24 643	96 010	8 611	510 834
Valeurs nettes à la clôture	83 837	300 309	26 344	128 545	8 859	547 893

Les acquisitions de l'année ont porté principalement sur l'amélioration des infrastructures (réseaux, postes avion et autres infrastructures) ainsi que l'acquisition et le renouvellement de divers matériels, équipements et logiciels d'exploitation.

Les Autres variations correspondent à des mises en service qui sont principalement liées à des banques et tapis d'arrivée, le renfort des chaussées, des bornes de recharge et divers matériels et équipements.

Les principales sorties concernent généralement des actifs renouvelés dont notamment des sanitaires, des travaux liés aux parkings, des agencements ainsi que divers matériels et équipements.

Note 9. Immobilisations financières

L'ensemble des immobilisations financières est exigible à plus d'un an.

	Titres de participation non consolidés et participations mises en équivalence	Prêts, dépôts et cautionnements	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	191	3 314	3 506
Acquisitions	601	124	725
Diminutions	-	(3)	(3)
Variation de périmètre	1 079	(1 605)	(526)
Autres variations	(564)	-	(564)
Valeurs brutes à la clôture	1 307	1 828	3 137
Dépréciations cumulées à l'ouverture	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprises	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	-	-	-
Valeurs nettes à l'ouverture	191	3 314	3 506
Valeurs nettes à la clôture	1 307	1 828	3 137

Note 10. Stocks et en-cours

	31/12/2024			31/12/2023
	Valeur brute	Dépréciations cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Stock de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	1 661	-	1 662	1 581
Stocks de marchandises	218	-	218	196
Total	1 879	-	1 880	1 777

Note 11. Clients et autres créances

	31/12/2024	Dépréciations	Valeur nette	31/12/2023	Variation totale	Variation de la période	Reclass.	Variation de périmètre
Clients et comptes rattachés - Brut	27 303	(1 457)	25 846	30 729	(3 426)	(426)	-	(2 999)
Dépréciations des créances clients	(1 457)	-	-	(2 040)	583	294	-	289
Clients et comptes rattachés - Net	25 846	-	25 846	28 689	(2 843)	(132)	-	(2 710)
Autres créances d'exploitation	5 264	-	5 264	7 655	(2 391)	(2 391)	-	-
Créances fiscales et sociales	60 403	-	60 403	68 590	(8 187)	(7 661)	-	(527)
Comptes courants	9 214	(438)	8 776	8 673	103	104	-	-
Autres créances diverses	94	-	94	367	(273)	42	-	(315)
Primes de remboursement	770	-	770	847	(76)	(76)	-	-
Impôts différés actifs	0	-	0	181	(182)	263	2	(448)
Charges à répartir	860	-	860	948	(86)	(86)	-	-
Charges constatées d'avance	1 951	-	1 951	1 193	758	856	-	(98)
Total autres créances	78 558	(438)	78 120	88 452	(10 334)	(8 949)	2	(1 387)
Total	104 404	(1 895)	103 966	117 141	(13 177)	(9 082)	2	(4 097)

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des contrats de baux commerciaux, de maintenance informatique et autres charges d'exploitation.

Les créances du Groupe ont essentiellement une échéance à moins d'un an.

• Ventilation des impôts différés actifs par nature

	31/12/2024	31/12/2023
Sur frais d'acquisition de titres	-	181
Sur reports fiscaux déficitaires	-	-
Sur caducité	-	-
Sur différences temporaires	-	-
Sur passif social apporté et autres provisions	-	-
Sur provisions règlementées	-	-
Impôt différé actif	-	181

Note 12. Disponibilités

Composantes de la trésorerie	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités et équivalents	41 706	85 649
Trésorerie à l'actif du bilan	41 706	85 649
Découverts bancaires et équivalents	(220)	-
Trésorerie nette	41 486	85 649

Le poste « disponibilités et équivalents » comprend au 31 décembre 2024 18M€ de placements de trésorerie. Ces placements sont intégralement réalisés sur des comptes à terme à capital garanti pendant toute la durée du contrat et avec la possibilité de sortir à tout moment dans un délai maximum de 32 jours.

Note 13. Capital

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 148 000 euros. Il est composé de 148 000 actions ordinaires de 1 euro chacune.

Note 14. Autres fonds propres

La société ACA gère une activité aéroportuaire concédée par l'Etat français. Le contrat de concession prévoit notamment la remise des actifs en fin de concession pour une valeur de 0 €. Cette disposition entraîne la constatation d'amortissements de caducité (cf. note 3.5 point sur les actifs concédés) par le compte de résultat et dont la contrepartie se trouve au passif du bilan dans le poste « droit du concédant ». En outre les biens apportés à titre gratuit par le concédant à l'origine ou en cours de concession sont portés à l'actif en contrepartie du « droit du concédant ».

Au 31 décembre 2024, le poste « droit du concédant » se décompose de la manière suivante :

	Montant au 31/12/2023	Augmentation 2024	Diminution 2024	Montant au 31/12/2024
Droit du concédant HT	19 988	-	-	19 988
Amort Droit du concédant	(7 226)	-	-	(7 226)
Droit du concédant TVA	1 185	-	-	1 185
Part de l'amort. Technique des biens amortis en caducité	(16 424)	(1 987)	(1)	(18 410)
Amortissement caducité sur biens non renouvelables	49 522	3 004	1	52 525
Amortissement caducité sur biens renouvelables	91 324	12 512	331	103 505
Droit du concédant subvention BNR	11 732		10	11 722
TOTAL	150 100	13 529	341	163 288

Les amortissements de caducité sur les biens non renouvelables correspondent à la caducité d'une part sur les terrains apportés par le concessionnaire et d'autre part sur les travaux de gros œuvre et de terrassement des infrastructures réalisés ces dernières années et dont la durée d'amortissement technique dépasse l'échéance de fin de concession.

Conformément aux dispositions applicables aux actifs concédés, lorsqu'une subvention finance un bien non renouvelable, celle-ci est portée au passif dans le droit du concédant au lieu d'être portée dans le poste « subventions d'investissement ».

Note 15. Provisions pour risques et charges

- Variation**

	Provisions pour risques et charges	Provisions pour retraite et engagements assimilés	Total
Valeurs au 31/12/2023	572	5 933	6 504
Dotations	158	193	351
Reprises consommées	(25)	(10)	(35)
Reprises non consommées	(52)	(0)	(52)
Valeurs au 31/12/2024	653	6 116	6 769

- Provision pour engagements de retraite**

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision dans chacune des entités du groupe lorsque celles-ci disposent d'une obligation entrant dans les critères de comptabilisation de cet engagement (cf. note 3.16). Seules les hypothèses de la société ACA sont présentées ci-dessous car la provision représente la quasi-totalité des engagements du groupe.

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation (Taux Iboxx)	3,38%	3,17%
Age de départ à la retraite CADRES et ETAM	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite EMPLOYE	64 ans	64 ans
Taux de progression des salaires	2,56%	2,67%
Table de mortalité	INSEE F 2016-2018	INSEE F 2016-2018

Le taux annuel d'actualisation correspond au taux IBOXX AA+ 10 ans.

Le Turn-over est évalué par tranche d'âge et catégorie socioprofessionnelle sur la base des statistiques des cinq dernières années.

Note 16. Dettes financières

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Autres dettes financières	Découverts bancaires et équivalents	Total
Valeurs à l'ouverture	200 539	90 000	6 579	-	297 116
Augmentation	-	-	2 741	-	2 741
Diminution	(23 160)	-	(2 151)	-	(25 311)
Variation nette	-	-	(7)	220	213
Valeurs à la clôture	177 379	90 000	7 162	220	274 760

Les Emprunts obligataires comprennent deux émissions d'emprunts obligataires remboursables *in fine* en 2033 et 2036.

Les autres dettes financières comprennent principalement des dépôts de garantie reçus et les intérêts courus non échus sur emprunts.

- **Echéancier**

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	22 298	67 030	88 051	177 379
Emprunts obligataires	-	-	90 000	90 000
Autres dettes financières	1 325	5 837	-	7 162
Découverts bancaires et équivalents	220	-	-	220
Total	23 844	72 867	178 051	274 760

Les emprunts ci-dessous font l'objet d'une couverture essentiellement sous forme de swap afin de limiter le risque de taux :

	Notionnel < 1 an	1 an < Not ans	Notionnel > 5 ans	Total
Payeur fixe/ Receveur variable	3 490	7 879	953	12 322
Autres	736	969	0	1 705
Total	4 227	8 847	953	14 027

Note 17. Dettes non financières

	31/12/2024	31/12/2023	Variation totale	Variation de la période	Reclass.	Variation de périmètre	Dettes sur immos
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 789	23 735	(946)	707	0	(1 653)	-
Dettes fiscales et sociales	81 880	85 577	(3 697)	(3 370)	-	(327)	-
Dettes sur acquisition d'immobilisations	28 543	36 209	(7 666)	-	-	-	(7 666)
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	9 847	9 183	664	1 364	-	(700)	-
Impôts différés passifs	2 244	3 241	(997)	(999)	2	-	-
Produits constatés d'avance	1 070	1 074	(4)	(4)	-	-	-
Total autres dettes et comptes de	123 584	135 284	(11 700)	(3 010)	2	(1 027)	(7 666)
Total dettes non financières	146 373	159 019	(12 645)	(2 302)	2	(2 680)	(7 666)

Le poste « Etat : autres impôts, taxe et assimilés » comprend notamment trois avances de trésorerie faites par l'AFT pour un montant total de 43M€. Conformément aux conventions conclues, les remboursements ont commencé en 2024 (4.9M€) et se finaliseront en 2032.

Le poste « Autres dettes » comprend notamment la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA). Il s'agit de fonds perçus par la société ACA de l'Etat afin d'indemniser les riverains qui subissent des nuisances sonores liées à la proximité de l'aéroport. Ces fonds sont conservés sur un compte bancaire spécifique et s'élèvent à la somme de 4,3 M€ au 31/12/2024.

- **Ventilation des impôts différés passifs par nature**

	31/12/2024	31/12/2023
Sur frais d'acquisition de titres	83	170
Sur caducité	4 644	5 413
Sur différences temporaires	(913)	(807)
Sur passif social apporté et autres provisions	(1 570)	(1 535)
Impôt différé passif	2 244	3 241

L'impôt différé passif sur caducité porte sur les amortissements de caducité au 1^{er} janvier 2008 repris par les capitaux propres et réintégrés fiscalement au rythme des amortissements techniques des biens afférents (article 19 de la loi d'Avril 2005).

Note 18. Résultat financier

Le résultat financier du groupe s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des participations et valeurs mobilières	1 311	2 378
Intérêts reçus et produits assimilés	1 289	984
Intérêts versés et charges assimilées	(6 172)	(6 689)
Résultat net de change	(1)	(3)
Dotations nettes aux provisions	(19)	(133)
Résultat financier	(3 592)	(3 463)

Note 19. Résultat exceptionnel

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	614	1 556
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(134)	(353)
Produits et charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 925)	(634)
Dotations nettes aux provisions	(59)	41
Transfert de charges	247	10
Résultat exceptionnel	(1 257)	620

Les produits et charges exceptionnelles sur opérations en capital sont liés essentiellement à la cession des filiales SVS et SVP.

Note 20. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

	Dotation	Reprise	Dotation nette	
			31/12/2024	31/12/2023
Amortissement technique des immobilisations	(50 002)	-	(50 002)	(47 182)
Dotation amortissements de caducité sur biens non renouvelables	(3 004)	-	(3 004)	(3 001)
Dotation amortissements de caducité sur biens renouvelables	(12 512)	331	(12 182)	(10 891)
Dotation amortissements charges à répartir	(85)	-	(85)	(85)
Provisions pour risques et litiges	(215)	77	(138)	32
Provisions pour engagements de retraite	(193)	10	(183)	(204)
Provisions sur actif circulant	(852)	1 192	339	(833)
Dotation nette d'exploitation	(66 864)	1 608	(65 255)	(62 164)

Note 21. Impôts sur le résultat

Les taux d'impôt utilisés pour le calcul de l'impôt exigible sont les suivants :

Taux d'impôt	31/12/2024	31/12/2023
France	25,83%	25,83%
Portugal	21,00%	21,00%
Espagne	25,00%	25,00%

- **Charge d'impôt de l'exercice**

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts exigibles	(15 761)	(13 382)
Impôts différés	1 263	1 394
Total	(14 498)	(11 988)

- **Rationalisation de la charge d'impôt**

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net des sociétés intégrées	32 819	34 364
Charge d'impôt	(14 498)	(11 988)
Résultat consolidé avant impôt	47 318	46 352
Taux de droit commun	25,83%	25,83%
Charge théorique d'impôt	(12 222)	(11 973)
Incidence des différences permanentes	(2 295)	(166)
IDA de l'exercice non reconnus	(12)	-
Différentiel de taux	(2)	12
Crédits d'impôts	120	118
Autres	(86)	21
Charge d'impôt réelle	(14 498)	(11 988)

Note 22. Personnel

Au 31 décembre 2024, l'effectif moyen total (ETC) était de 666 personnes (contre 699 à fin 2023).

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et intéressement	(30 874)	(32 667)
Participation	(3 236)	(2 778)
Charges sociales	(15 702)	(15 523)
Total	(49 811)	(50 968)

Note 23. Engagements hors bilan

- **Engagements reçus**

Garanties bancaires

Garanties reçues des clients	21 825 K€
Garanties reçues des fournisseurs d'immobilisations	15 021 K€

Lignes confirmées

La société Aéroports de la Côte d'Azur a également obtenu auprès de ses partenaires bancaires quatre lignes confirmées de découvert pour un montant de 10m€ chacune. Elles sont donc présentes à hauteur de 40m€ au 31/12/2024 pour une durée restante de six à dix mois.

- **Engagements donnés**

Garanties bancaires

Garantie bancaire en faveur de Park Azur	573 K€
Garantie bancaire en faveur de Atout France	30 K€
Garantie bancaire en faveur de la Direction générale des Douanes (ACM)	150 K€
Garantie bancaire en faveur de la C.P.S.S.P.	86 K€

- **Engagements réciproques**

La société Aéroports de la Côte d'Azur dispose d'une enveloppe de 4.6 M€ au titre d'un emprunt subordonné de type « mezzanine » contracté en décembre 2023 auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Les sommes sont mobilisables jusqu'en avril 2025.

Au 31/12/2024, aucune somme n'a été mobilisée.

La société ACA Holding s'est engagée à céder le reste de sa participation dans sa filiale SVS (40%) au plus tard au cours de l'exercice 2027.

Note 24. Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance**

Le Président du Conseil de Surveillance reçoit une rémunération de 20 000€ par an. Concernant le Directoire, tous les membres ont perçu une rémunération au titre de leurs fonctions.

- **Relations avec des parties liées**

Il n'y a pas de transactions effectuées avec des parties liées qui ne seraient pas réalisées à des conditions de marché.

Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes consolidés du Groupe ACA et de ses filiales s'élèvent à 176 K€ au titre de l'exercice 2024 (contre 229K€ en 2023).

Commissaires aux comptes	Certification des comptes 2024	Missions complémentaires 2024	TOTAL
MAZARS	57	12	69
KPMG	74	9	83
Avvens Audit	14	-	14
Bové Montero y Asociados	10	-	10
Total	155	21	176